

N° 6350^{1A}**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

PROJET DE LOI**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2012**

* * *

**AVIS DU COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF
LUXEMBOURGEOIS (COSL)**

(31.10.2011)

INTRODUCTION

Le C.O.S.L. continue à souligner l'importance d'un effort soutenu de l'Etat dans son appui à l'organe central du sport et à ses fédérations sportives par une augmentation des crédits qui entraîne une évolution positive du sport à tous les niveaux dans notre pays.

Dans sa lettre au Ministre des Sports en date du 3 mai 2011, lors de l'élaboration primaire du projet de budget du Département ministériel des Sports, le C.O.S.L. avait formulé les priorités suivantes:

- mise à disposition des crédits nécessaires pour assurer une préparation optimale des athlètes luxembourgeois en vue des Jeux Olympiques de Londres 2012, de Sochi en 2014 où les préparatifs ont démarré en 2011, ainsi que la participation luxembourgeoise aux Premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse Hiver à Innsbruck (une athlète certainement) en janvier 2012;
- octroi d'une première tranche de fonds destinée à financer les préparatifs de l'organisation des Jeux des Petits Etats de l'Europe de 2013 à Luxembourg;
- maintien des appuis revenant directement aux fédérations dans les domaines sportif et administratif;
- augmentation des crédits destinés à la gestion administrative du C.O.S.L.;
- appui financier au plan d'action pluriannuel destiné à lutter contre le manque de motricité des jeunes;
- dotation du „Sportlycée“ en fonds suffisants;
- résolution définitive des problèmes liés aux ressources vitales pour le C.O.S.L. provenant de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

Sur la base de ces développements, le C.O.S.L. émet l'avis suivant quant au projet de budget du Département ministériel des Sports pour l'exercice 2012.

Considération générale

Les crédits octroyés au Département ministériel des Sports, hors dotation au 9ème plan quinquennal d'équipement sportif, connaissent une progression de 2,94%, qui est bien inférieure à l'augmentation de plus de 11% pour l'ensemble des crédits alloués au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation continue.

*

CONSIDERATIONS PARTICULIERES

A la lecture des divers articles budgétaires concernant le Département ministériel des Sports, on peut constater que l'accent positif a été porté sur:

- l'augmentation de la participation étatique pour l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations agréées et du C.O.S.L.;
- les dotations au profit du sport de compétition et du sport d'élite en vue de la préparation des Jeux Olympiques de Londres 2012, de Sotchi 2014 et des Jeux des Petits Etats de l'Europe 2013 à Luxembourg;
- l'effort dans la lutte contre le manque de motricité et de mobilité des jeunes et des moins jeunes.

1. La contribution étatique dans l'intérêt de la préparation olympique connaît une augmentation de 71,4% à 300.000.- € (article 33.020), ce dont se réjouit le C.O.S.L.

2. Le C.O.S.L. déplore la stagnation des crédits alloués aux frais de fonctionnement des fédérations sportives (article 33.021).

3. Le C.O.S.L. regrette la stagnation des crédits de l'article 32.020 ayant trait aux congés sportifs alloués aux sportifs d'élite ainsi qu'à leur encadrement, stagnation d'autant plus incompréhensible qu'en 2012 auront lieu les Jeux Olympiques de Londres et les préparations pour les Jeux des Petits Etats de l'Europe 2013 à Luxembourg ainsi que des Jeux Olympiques de Sotchi en 2014 seront entamées.

4. Le C.O.S.L. se félicite de l'augmentation de 7,71% (article 11.130) des crédits prévus pour le fonctionnement des centres de formation et de 13,2% (article 12.000) de ceux alloués au „sport-études“.

5. Le C.O.S.L. se plaît également à souligner l'effort financier accru (+ 7,58%) pour le service médicosportif (article 12.001) qui permet de perfectionner l'examen normal par un électrocardiogramme au repos.

6. Le C.O.S.L. note avec satisfaction l'octroi d'une enveloppe de 25.000.- € pour la commémoration de son 100e anniversaire en 2012 ainsi que d'une première tranche de 100.000.- € pour l'organisation des Jeux des Petits Etats de l'Europe en 2013 à Luxembourg.

7. Le C.O.S.L. constate que dans le cadre du budget de rigueur 2012 l'alimentation au titre du 9e plan quinquennal du fond d'équipement sportif a subi une coupe significative et insiste sur le fait qu'un rattrapage devra intervenir au cours des 2 années subséquentes.

*

CONCLUSION

Le C.O.S.L. constate que le projet de budget 2012 est un budget de rigueur, mais reste confiant que pour les années à venir, le budget tiendra clairement compte des demandes légitimes du mouvement sportif.

En effet tout investissement dans le sport est également un investissement dans le domaine social, la santé, l'intégration et dans nos générations futures, sans oublier le troisième âge, ce qui a été rappelé expressément dans la déclaration commune européenne sur le rôle social du sport du 17 mars 2008.

Pour concrétiser également l'ambition affichée par la loi sur le sport du 1er juillet 2005, une augmentation des crédits étatiques au profit du mouvement du sport au cours des années à venir reste indispensable, le mécénat et le sponsoring du secteur privé se raréfiant de plus en plus.

Le C.O.S.L. note avec satisfaction les aides indirectes dont le sport profite, notamment par le biais des Chèques-Services-Accueil (Ministère de la Famille). Cette mesure permet aux clubs bénéficiaires de mieux encadrer les jeunes et de proposer des activités supplémentaires.

Le C.O.S.L. ose espérer qu'en 2012 une solution équitable au niveau de ses ressources provenant de l'Oeuvre Nationale de Soutien Grande-Duchesse Charlotte sera durablement trouvée, faute de quoi le mouvement sportif risque de ne plus pouvoir développer ses missions en faveur du sport luxembourgeois.

Luxembourg, le 31 octobre 2011

